



MAIRIE DE SAINT AGOULIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
07/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agoulin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. LABBE Pascal, Maire.

Date de convocation : 30/09/2019.

Présents : (MM-Mmes) LABBE Pascal, AUMAITRE Arlette, CALIPEL Laëtitia, CHAMPEYROUX Jean Michel, FRADETAL Catherine, GAILLOT Laurent, PAQUET Michel, VERMYNCK Dominique.

Excusés : DEAT Céline, DELUZARCHE Jean-Paul, GONZALEZ Cristobal.

1°) Délibération relative au contrôle de conformité des installations privées de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle qu'une première délibération avait été prise en date du 8 mars 2019 concernant ce contrôle et que cette disposition devait être intégrée au règlement de service assainissement. Cependant, cette vérification n'intervenait que dans le cadre de cessions de propriété. Afin notamment de répondre aux sollicitations des notaires dans le cadre de demande de renseignements sur la ou les parcelles de leur client, Monsieur le Maire propose d'élargir le champ de l'obligation de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte d'élargir l'obligation de contrôle des installations privées de l'assainissement collectif à toute demande ayant été formulée dans un cadre légal (notaires et autres intervenants).**

2°) Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge

Monsieur le Maire remémore au Conseil que la modification des statuts avait déjà donné lieu à délibération en date du 18 mai 2019. Ces changements ont toutefois dû être revus sur la forme (composition du syndicat) suite aux observations de Madame le Préfet, ce qui a obligé le syndicat à faire évoluer ses statuts et par la même les communes membres à délibérer à nouveau. Il conviendra en temps voulu de décider du transfert des compétences de la commune en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales au syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le projet de statuts modifiés.**

3°) Adhésion de la commune de Saint-Julien le Geneste

Monsieur le Maire explique que cette commune rencontre de grandes difficultés pour l'alimentation en eau de ses administrés depuis environ 2 ans. Celle-ci s'est par conséquent rapprochée du syndicat intercommunal de Sioule et Morge pour une interconnexion à partir du village « des Bouchauds » commune de Gouttières. Un avis favorable ayant été émis, des conditions d'adhésion ont été formulées. Monsieur le Maire en fait état. Monsieur le Maire conclut en indiquant que chaque commune membre du syndicat doit approuver ce rattachement.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de Saint-Julien le Geneste au syndicat intercommunal de Sioule et Morge

4°) Délibération de principe de remplacement

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le remplacement de Charline HERVIER, qui assurait l'entretien des locaux de la Mairie, du point lecture et de la salle de réunion, absente depuis octobre 2018, n'est pas effectif, notamment suite au désistement d'une postulante. Monsieur le Maire fait état de la nécessaire délibération à prendre lors du recours à un(e) contractuel(le) pour le remplacement d'un agent permanent momentanément absent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de remplacement d'un agent titulaire indisponible par un(e) contractuel(le).

5°) Délibération relative au nouveau contrat de M. Eric CROUZET

Monsieur le Maire se fait l'écho de l'impossibilité de pouvoir renouveler le CAE de M. CROUZET, l'Etat ne souhaitant plus subventionner ce type de contrat plus d'une année. Monsieur le Maire demande donc si le Conseil accepte la stagiairisation de ce dernier, dans la mesure où le terme du CAE expire le 4 novembre 2019, sur la base d'un 35 heures annualisées. Cette stagiairisation a pour objectif le remplacement à terme de M. Hugues LAURENT après son départ à la retraite le 1^{er} juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la stagiairisation de M. CROUZET sur le grade d'adjoint technique.

6°) Délibération de modification du fonctionnement de la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il souhaite mettre en place le versement d'arrhes lors de la location de la salle des fêtes, afin de limiter les désistements de dernière minute. Monsieur le Maire propose un montant égal à la moitié du tarif de la location, soit 75€ pour les résidents de la commune et 175€ pour les personnes extérieures. De plus, il est demandé à la secrétaire de mairie de s'assurer que toute location par un riverain, donc à tarif préférentiel, s'applique uniquement dans un cadre familial (ascendant ou descendant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'un système d'arrhes lors de la location de la salle des fêtes.

7°) Délibération d'opposition au projet de restructuration et de fermeture des services des impôts et des trésoreries

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un projet de restructuration des services des impôts (aux particuliers et aux entreprises) et des trésoreries est en cours. Il en résulterait la fermeture de 20 trésoreries sur 27 sur le Puy-de-Dôme, dont celle d'Aigueperse dont dépend Saint-Agoulin. Monsieur le Maire rappelle que la secrétaire de mairie est en collaboration régulière avec les comptables de cette dernière. Monsieur le Maire propose de s'opposer à ce projet de fermetures.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de s'opposer au projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries.

8°) Délibération sollicitant le dispositif régional ainsi que la fondation du patrimoine pour la réalisation des travaux de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que des devis relatifs à la réfection des enduits de l'église (2 tranches) et des grilles de protection des vitraux ont été reçus, pour un montant de 185 884.80€ HT (hors imprévus). En parallèle, l'architecte mandaté, ACA Architectes, a fait parvenir un estimatif, s'élevant à 258 270.22€ HT. Des demandes de subventions (FIC et DETR représentant 58.25% du montant HT) ont été faites sur la base des devis et ont reçu un avis favorable, mais uniquement pour le moment sur la 1^{ière} tranche des travaux (soit sur un montant de 60 950.16€ HT). Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'adresser une demande de subvention au Conseil Régional (dispositif pour les communes de moins de 2 000 habitants), celui-ci pouvant intervenir à hauteur de 21.75% des travaux HT, portant l'ensemble des subventions à 80% du montant des travaux HT. De plus, la fondation du patrimoine, fonctionnant sur le principe de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, pourrait également être sollicitée (montant aléatoire). Ces travaux seront réalisés sur une seule tranche après obtention des subventions sur l'estimatif d'ACA Architectes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte que Monsieur le Maire sollicite le dispositif régional et la fondation du patrimoine dans le cadre des travaux de l'église.

9°) Questions diverses

- **Unité de méthanisation à Combronde** : Monsieur le Maire explique que le Conseil doit donner un avis sur cette ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), la commune étant impactée par le plan d'épandage. Ce projet est soumis à la procédure de consultation du public pendant 2 mois, courant jusqu'au 28 octobre 2019. Après avoir énoncé les avantages et les inconvénients, il en résulte un avis défavorable (4 voix pour, 5 voix contre).
- **Station d'épuration** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier avait été adressé à la SEMERAP le 5 août 2019 en vue d'obtenir des informations demandées par Mme BONY du SATEA. Il en ressort qu'un diagnostic des réseaux devra être réalisé.

Fin de la réunion à 22h35